

17 décembre 2020

COMMUNIQUE

REDLINK CONSEILLE LE CONSORTIUM D'INVESTISSEURS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE CORSAIR

La société Corsair, troisième compagnie aérienne régulière française, a conclu un protocole de conciliation avec l'Etat, ses actionnaires (les groupes TUI et Intro Aviation) et un consortium d'investisseurs.

Le consortium, constitué autour d'une holding de reprise aux fins d'acquérir 100% du capital et des droits de vote de Corsair, réunit des entrepreneurs notamment des secteurs du tourisme, de l'aérien et de l'hôtellerie, principalement basés aux Antilles et à la Réunion, et des collectivités territoriales.

Le protocole, négocié sous la supervision du CIRI et de Me Hélène Bourbouloux en qualité de conciliateur, et homologué par le Tribunal de commerce de Créteil le 17 décembre 2020, prévoit une contribution financière globale des parties prenantes de près de 300 millions d'euros devant permettre à Corsair, dans le contexte de crise que traverse le secteur du transport aérien, de se restructurer et se développer à la faveur d'un projet stratégique ambitieux recentré sur les destinations ultramarines.

CORSAIR

* * *

Redlink a conseillé le consortium d'investisseurs, avec Jean-Charles Barbaud (associé), Thibault Ricard et Julien Tirel.

* * *

Contact Redlink

Jean-Charles Barbaud
+ 33 (0)1 73 31 00 00
barbaud@redlink.fr